



Le P'tit Pirin de Vouillé-Les-Marais

Mars 2017 N°154



Le Mot du Maire

Depuis maintenant 2011, notre commune est labellisée 2 fleurs au concours national des Villes et Villages fleuris. Nous l'avons renouvelé déjà une fois et cette année, le jury régional va à nouveau passer dans la commune début juillet pour maintenir ou supprimer une fleur ou les deux, ou en rajouter une.

Les critères de classification évoluent et maintenir la densité du fleurissement ne suffit plus ; les éléments du paysage, de l'architecture, de l'entretien général, de la prise en compte de l'environnement sont essentiels à l'attribution du label.

Nous sommes convaincus que la qualité du cadre de vie, la valorisation économique des paysages font partie des décisions que l'on prend à titre personnel, comme le choix de votre lieu de résidence.

Vous le savez, depuis cette année, les communes ne peuvent plus utiliser de désherbant ; la loi nous l'interdit. C'est une bonne chose dans le sens où, tout le monde sait que les herbicides ne sont pas bons pour la santé. Cela veut aussi dire que l'entretien des trottoirs, notamment, est difficile. Les employés communaux vont être sollicités bien sûr, mais il serait bon que chaque habitant de Vouillé les Marais se sente concerné et nettoie devant chez lui. Beaucoup de collectivités, grandes ou petites se sont résolues au zéro phyto et elles ne s'en portent pas plus mal.

Aussi, je vous remercie de relayer le travail de mise en valeur de notre commune, engagé depuis de nombreuses années. Cela a déjà porté ses fruits ; nous sommes aussi labellisés depuis 2012 "Notre Village, Terre d'Avenir" ; le renouvellement va se faire cette année.

Chaque village est un lieu de vie à valoriser, à épargner pour les générations futures ; il doit demeurer un espace privilégié où peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité.

Vouillé les Marais doit s'inscrire dans cet engagement.

Jacky MOTHAIIS

INFOS UTILES

Mairie

tous les matins

9 h - 12 h 30

Fermé le mercredi

Samedi matin 9 h - 12 h

Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04

Fax 02 51 52 51 27

Adresse mail :

mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr

Site internet :

www.vouille-les-marais.com

Bibliothèque :

Les mercredis de 14 h à 16 h

Les samedis de 10 h à 12 h

Adresse mail :

paradisdeslivres@orange.fr

Tél. 02 51 51 53 78

A.D.M.R.

Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

Aides ménagères et travailleuses familiales

Tél. 02 51 56 79 77

Assistante Sociale de Vouillé

Mme FONTENIT

Permanence Mairie

de Chaillé les Marais

le vendredi matin sur RDV

Tél : 02.51.56.02.31

Permanence Médicale

Tél : 02.51.44.55.66

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

SYDEV / ECLAIRAGE 2017 : Le Conseil Municipal valide le programme annuel de rénovation de l'éclairage public avec le Sydev d'un montant de 4 500 €.

MUR DU CIMETIERE : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Forestier d'un montant de 1 826.40 € ttc pour la reprise de maçonnerie du mur du cimetière comprenant :

- la reprise de maçonnerie au mortier de chaux,
- Le dégrossi au mortier de chaux
- Arase tête de mur
- Tête de mur en tuile.

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DES VIGNES : Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux d'extension du réseau électrique Route des Vignes sur une longueur de 25ml. Le coût est de 4 880 € ht (pas de TVA).

ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION : Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe budgétaire d'un montant de 3 000 € pour l'achat de panneaux de signalisation sur la commune.

EMBELLISSEMENT PLACE DE LA MAIRIE : Le Conseil Municipal décide d'allouer une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 000 € pour l'achat de plantes, gravillons... afin d'embellir la zone de terre entre la mairie et la salle polyvalente.

**PROCHAINE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**
09 mars 2017
20h30

PERMANENCES DU MAIRE
Lundi matin et sur rendez vous
ET DES ADJOINTS Le samedi de 10h00 à
12h00 (sauf 1er samedi du mois)

11 mars	Yveline PHELIPEAU
18 mars	Yves GARREAU
25 mars	Miguel PARRA

**Samedi
18
Mars**

Salle des fêtes
Vouillé les Marais
Ouverture des portes 19h30

SUPER LOTO 20h30

Organisé par l'Amicale Laïque
au profit de l'école de Vouillé Les Marais

Bons achats 300€, 150€, 100€, 40€, 30€...

Machine à bière,
TV 80 cm, sèche-linge,
Cookéo, cave à vins
Crêpe Party, Fresh express,
Cafetière, caméra sport...
et de nombreux lots

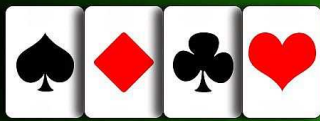
BOURRICHERIES / 2 PARTIES ENFANT

CARTON 2 €

Réservations au 06.16.87.28.86/
06.52.34.14.70

Ce mois ci nous pavoiserons le dimanche 19 mars en souvenir et en recueillement de la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

CONCOURS DE BELOTE Organisé par le club de



L'Espérance
Mercredi 15 mars 2017
à la salle des fêtes

Inscriptions à partir de 13h
prix 7.50 €

LOTS

- ~ 1/2 jambon
- ~ 1/4 d'agneau
- ~ Langues de bœuf
- ~ Rôtis de bœuf
- ~ Un lot de viande pour chacun.

Bourriche

Buvette, gaufres, café

Renseignements au 02.51.52.59.08 ou
02.51.52.59.29



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Au Paradis des Livres
85450 Vouillé les Marais
Tél. 02 51 51 53 78



La bibliothèque

Le PARADIS

DES LIVRES

Vous informe que la bibliothèque sera désormais ouverte tous les mercredis de 14 à 16h et les samedis de 10 à 12h.

N'hésitez pas à venir, vous y serez les bienvenus.

Vous pouvez rester un moment à la bibliothèque, feuilleter les livres et les revues mises à votre disposition, emmener un tricot, un jeu de société... tout est fait pour vous accueillir et passer un moment de convivialité.

Vous serez également accompagné et conseillé dans le choix de vos livres.

Nous vous informons que depuis le 28 février la mairie n'est plus en mesure de traiter vos demandes de carte d'identité. Nous pourrions uniquement vous fournir le formulaire puis vous devrez contacter les mairies équipées des bornes à savoir Fontenay le Comte, Luçon, Marans (17). Pensez à les appeler pour prendre rendez vous.



Département de la Vendée



Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter en mairie afin de signaler votre arrivée sur la commune. Il est également important de nous indiquer votre départ.

La Mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h (fermée mercredi et le 1er samedi du mois).

Les poches jaunes sont toujours à votre disposition dans le hall de la mairie.

Le container pour les papiers est installé. De plus, nous vous rappelons qu'il est formellement **interdit** de déposer vos sacs jaunes dans les containers de la salle des fêtes.



Mr le Maire souhaiterait adresser un courrier à l'Association des Maires de France afin de signaler la mauvaise réception de la TNT pour les administrés de la commune. Si vous aussi rencontrez ce genre de problème, n'hésitez pas à nous le faire savoir afin que nous puissions faire remonter l'information soit par téléphone : 02.51.52.55.04
Courriel : mairie.vouille-les-marais@wanadoo.fr
Ou bien courrier : Place de la Mairie
85450 Vouillé les Marais.
N'oubliez pas de spécifier votre lieu d'habitation.